



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au cabinet du maire, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 octobre 2010 à 8 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Alain Riel.

CE-2010-1501

ACCEPTATION DE RAPPORTS D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES DIVERSES COMPAGNIES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE CADRE DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS DE DISTRIBUTION DU SECTEUR DU PARC LA BAIE - RUE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé le 21 décembre 2006 entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale relativement aux modalités de réalisation du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le « Concept d'aménagement révisé » approuvé dans le cadre dudit protocole d'entente prévoit l'enfouissement des réseaux câblés de distribution;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2007-86, en date du 23 janvier 2007, le conseil municipal priorisait divers projets d'enfouissement dont le projet du parc La Baie, rue Jacques-Cartier, à même le nouveau programme d'Hydro-Québec relatif aux sites d'intérêt patrimonial et culturel;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, seul le projet de la rue Principale dans le secteur du Vieux-Aylmer a été retenu;

CONSIDÉRANT QU'à défaut d'obtenir une acceptation du projet du parc La Baie dans le cadre du programme d'intérêt patrimonial et culturel, le programme d'Hydro-Québec « Embellir les voies publiques » est disponible;

CONSIDÉRANT QUE les diverses compagnies d'utilités publiques, soit Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron, Télus et Gazifère ont déposé séparément des rapports d'étude préliminaire des coûts estimatifs reliés au projet du parc La Baie, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE conformément au programme d'enfouissement, Hydro-Québec agira à titre d'intégrateur lors de la préparation des études d'avant-projet en assurant la coordination avec les autres compagnies d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet d'améliorer la qualité de vie des citoyens pour un meilleur environnement visuel, tout en favorisant la mise en valeur du potentiel patrimonial et culturel de ce secteur dans le cadre de la vision du développement durable de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les rapports d'étude préliminaire déposés par les diverses compagnies d'utilités publiques, soit Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron, Télus et Gazifère relativement au projet d'enfouissement des réseaux câblés du réaménagement du secteur du parc La Baie, rue Jacques-Cartier et autorise ces compagnies de procéder à la prochaine étape, soit l'ingénierie d'avant-projet.

Adoptée

CE-2010-1502

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 177 937,38 \$ - BEAUDOIN 3990591 CANADA INC. - RÉFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER NUMÉRO 3 AU COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2009-1166 en date du 8 juillet, adjugeait un contrat à la firme Beaudoin 3990591 Canada inc. pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme et de réaménagement du terrain de soccer numéro 3 au complexe sportif Mont-Bleu, contrat numéro C-08-61, au montant de 783 600,83 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande un ajustement du coût de soumission pour des travaux supplémentaires d'un montant de 177 937,38 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir 80118 et 88375 autorisant un montant total pour ces deux délégations de 77 888 \$, incluant les taxes, représentant une première partie de l'ajustement du coût des travaux au complexe sportif Mont-Bleu;
- approuve l'ajustement du coût des travaux d'un montant de 100 049,38 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 177 937,38 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme et de réaménagement du terrain de soccer numéro 3 au complexe sportif Mont-Bleu, contrat numéro C-08-61.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30445-019-76736	95 617,51 \$	Aménagement de parcs - Complexe sportif Mont-Bleu
04-13493	4 431,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1503

SOUSSION 2010 SP 213 - USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE ET APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE LIQUIDE (LOX) - CONTRAT DE 5 ANS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Air Products Canada ltée, 7475, boulevard Newman, Lasalle, Québec, H8N 1X3 pour la fourniture d'oxygène liquide et la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'entreposage d'oxygène liquide et des équipements connexes, sur la base des prix unitaires au montant total approximatif de 230 547,18 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans à compter de la date d'adjudication par ce comité. Le prix de location du réservoir d'entreposage d'oxygène liquide et des équipements connexes sera ferme pour toute la durée du contrat. Par contre, le prix unitaire soumis pour l'oxygène liquide sera révisé à tous les ans à partir du 1^{er} octobre 2011 en fonction de l'indice des prix de vente de l'énergie électrique et l'indice des prix des produits industriels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-41212-636 – Eau potable – Aylmer – Produits chimiques et 02-412412-515 – Location de machinerie et véhicules.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2011 à 2015 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41212-636-76733	8 589,55 \$	Aylmer - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41212-515-76734	2 427,19 \$	Aylmer - Usine d'eau potable - Location - Machinerie, véhicules
04-13493	510,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1504 **SOUSSION 2010 SP 229 - FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme IPL inc., 140, rue Commerciale, Saint-Damien, Québec, G0R 2Y0 pour la fourniture de bacs roulants de 120 et 240 litres sur la base des prix unitaires de l'option 1 apparaissant à sa soumission pour un montant total approximatif de 104 324,72 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 septembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une période d'un an.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-001-76735	99 703,47 \$	Achat de bacs roulants - Achat de bacs
04-13493	4 621,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1505 **RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR UN TERME DE 18 MOIS DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTOMOBILES AINSI QUE DES ASSURANCES POUR DOMMAGES AUX BIENS, CHAUDIÈRES ET MACHINERIE ET ASSURANCE ACCIDENT AUPRÈS DE BFL CANADA INC. - 936 354 \$ - ASSURANCE MARITIME - 8 622 \$ AUPRÈS DE AON PARIZEAU INC. - POUR LE TERME DU 1^{er} DÉCEMBRE 2010 AU 31 MAI 2012 - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuites;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances recommande de prolonger le présent terme d'une période additionnelle de 18 mois, compte tenu des conditions actuelles au niveau du marché des assurances et afin de pouvoir également profiter des avantages reliés à une période de couverture s'échelonnant du 1^{er} juin au 31 mai;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres, pour les mêmes garanties et pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler de gré à gré pour un terme de 18 mois, le portefeuille des assurances responsabilité civile générale excédentaire et automobiles ainsi que les assurances des biens, chaudières et machinerie ainsi que l'assurance accident (brigadiers et bénévoles) auprès de la firme BFL Canada inc. pour un montant de 936 354 \$, incluant les taxes.

Il est également accepté de renouveler de gré à gré pour un terme de 18 mois, l'assurance maritime pour les barges auprès de la firme AON Parizeau inc. pour la somme de 8 622 \$, incluant les taxes;

Il est également accepté de s'autoassurer au niveau de l'assurance de la fidélité des employés, de la perte d'argent et des valeurs négociables.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation reliée au volume des biens à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de 18 mois, soit du 1^{er} décembre 2010 au 31 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2011 et 2012, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1506

SUBVENTION DE 1 075 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, à l'attention de madame Claude Yvette Akoun, directrice, 4, rue Taschereau, local 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1507 **SUBVENTION DE 500 \$ - NOUVELLE ÉCOLE SECTEUR OUEST - DISTRICT
ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Nouvelle école secteur Ouest, à l'attention de madame Lynne Séguin, 200, rue Marigot, Gatineau, Québec, J9J 0T9, à titre de subvention dans le cadre de la levée de fonds 2010-2011 de la nouvelle école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1508 **PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « VERS UNE 21^E ÉDITION DE
LA NUIT DES SANS-ABRI » - 15 OCTOBRE 2010**

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans abri aura lieu le 15 octobre 2010 dans 21 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée. De plus, l'organisme est admissible à un soutien financier de 250 \$ du cadre de soutien aux loisirs, sport et plein air;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « La nuit des sans-abri » qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 15 octobre 2010 entre 19 h et 2 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, et ce, selon la condition suivante :

- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134-76737	286,71 \$	Transport d'équipements et d'ameublement - Rémunération régulière - Temporaire - Cols bleus
04-13493	13,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1509

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE SAINT-JEAN-BOSCO - FÊTE DE RENTRÉE DES CLASSES - 7 OCTOBRE 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MAXIME TREMBLAY ET PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École Saint-Jean-Bosco, à l'attention de madame Jocelyne A. Bordage, 71, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau, Québec, J8Y 3G5, à titre de subvention pour la fête de rentrée des classes qui aura lieu le 7 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif